




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-349**

Séance publique du

16 juillet 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180716- lmc1137126-DE-1-1
Date de signature : 18/07/2018
Date de réception : mercredi 18 juillet 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ASSOCIATION RESSOURCE, POUR LE DEVELOPPEMENT DE SON PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT THERAPEUTIQUE DES PERSONNES TOUCHEES PAR LE CANCER

Le 16 juillet 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10 juillet 2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Maurice CHAZEAU à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Santé Publique et Handicap

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUILLET 2018

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ASSOCIATION RESSOURCE,
POUR LE DEVELOPPEMENT DE SON PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT
THERAPEUTIQUE DES PERSONNES TOUCHEES PAR LE CANCER - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Direction Santé Publique et Handicap a été désignée comme direction gestionnaire dans le cadre de l'étude du dossier de demande de subvention déposé par l'association RESSOURCE pour l'exercice 2018.

Cette association, dont l'objet est de réaliser toute action visant à accompagner les personnes atteintes ou ayant été atteintes du cancer et leur entourage proche, était soutenue par la Communauté du Pays d'Aix. Ces dernières années cette association a reçu des subventions versées par la ville d'Aix en Provence.

L'association occupe un espace d'accueil appelé « Centre Ressource » situé 1140 Rue André Ampère, Pôle d'activités des Milles, à Aix en Provence. Pour l'année 2017, le centre a fonctionné avec l'appui de 139 bénévoles, membres de l'association, 8 personnes salariés et 9 professionnels vacataires délivrant des activités individuelles ou de groupe. Durant les trois premiers trimestres de 2017, 2906 activités individuelles et 6984 inscriptions à des activités de groupe ont été enregistrées dans le centre au bénéfice de 615 personnes concernées directement ou indirectement par le cancer.

Depuis quelques années, l'association Ressource promeut son programme personnalisé d'accompagnement thérapeutique (PPACT) pour les personnes atteintes du cancer et leur entourage. Cette action est destinée à renforcer les connaissances sur leur maladie des personnes souffrant du cancer, de leur donner des atouts afin de mieux franchir les étapes

durant leur prise en charge et ainsi améliorer leur qualité de vie et augmenter leurs chances de rémission voire de guérison. Le PPACT se déroule au sein de groupe constitué de 8 à 10 participants afin de favoriser les échanges, l'entraide et faciliter l'intégration des savoirs et des savoirs faire.

Le programme s'étend sur une année complète, avec des séances hebdomadaires de 3 à 4 heures durant 4 mois puis des séances bimensuelles pendant 8 mois.

Depuis 2012, 436 personnes ont participé au PPACT au sein de 49 groupes. En 2017, 6 nouveaux groupes ont été créés réunissant 61 participants (57 femmes et 4 hommes). Une participation libre et volontaire aux frais de fonctionnement du centre peut être demandée aux participants mais n'est pas une condition pour bénéficier du programme.

Une rencontre des responsables de l'Association avec les services de la ville et les Elus référents Santé et Financement de la Vie Associative a eu lieu le 23 mars 2018. Il a ainsi été demandé à l'Association de bien faire la part des choses entre les activités conduites au profit des personnes du territoire, au sein du Centre Ressource implanté à Aix en Provence, des activités et missions de la Fédération Ressource en charge de l'accompagnement de structures créées en d'autres points du territoire national (Montélimar, Montauban, Reims, Paris ...).

La proposition a été validée le 27 juin 2018.

Le tableau ci-dessous présente le montant de la subvention proposé pour cette association au titre de l'année 2018, ainsi que les montants attribués par la collectivité ces dernières années :

Association	Objet	Montant 2016	Montant 2017	Proposition 2018	Convention
Ressource Tiers 64940	Aide et soutien aux personnes atteintes du cancer et leur entourage	40 000	20 000	10 000	Non

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à l'Association RESSOURCE le montant de 10 000 €.

- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la ville sur la ligne 12 6574 21 (code Astre 5216) qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2018-349 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ASSOCIATION RESSOURCE,
POUR LE DEVELOPPEMENT DE SON PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT
THERAPEUTIQUE DES PERSONNES TOUCHEES PAR LE CANCER -

Présents et représentés	: 53
Présents	: 38
Abstentions	: 5
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Edouard BALDO, Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Charlotte DE BUSSCHERE, Hervé GUERRERA, Souad HAMMAL.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»